

ÉLÉMENTS DE LANGAGE – REMISE DU RAPPORT

LA PARITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC : DES AVANCÉES RÉELLES MAIS LENTES, UN LEVIER DE TRANSFORMATION PUBLIQUE A SAISIR

13 avril 2021

Intervention d'AGNÈS ARCIER, Présidente de la Commission Parité du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)

Une progression lente et contrastée selon les secteurs

Mesdames les ministres,

Compte tenu du constat qui a été présenté par la présidente du HCE, le rapport ne veut pas dans ses recommandations quémander une amélioration de la parité, mais rappeler qu'elle a un sens véritable pour une meilleure gouvernance et qu'il faut maintenant enraciner dans le secteur public et lui permettre de donner tout son potentiel transformatif.

C'est pourquoi notre premier ensemble de recommandations est qu'il faut donner un portage politique plus fort à la parité au niveau de l'État et des collectivités. C'est absolument nécessaire, car le rythme des avancées est insuffisant, et surtout l'intérêt de la parité n'est pas assez approprié au niveau des cadres dirigeants publics, et même de certains des ministres. Un portage politique plus fort, c'est par exemple conforter certains principes au niveau législatif plutôt que de la laisser un niveau de la circulaire, comme le fait d'obliger à une étude d'impact genrée pour tous les projets de lois. Mais c'est aussi obtenir une implication régulière de l'ensemble de la chaîne des décideurs publics :

- un comité interministériel présidé par le Premier Ministre qui pose le lien avec la transformation des administrations et la réforme de l'État.
- un agenda obligatoire de réunions des ministres avec leurs directeurs dans leur ministère, ne renvoyant pas le sujet aux seules réunions avec les organisations syndicales

Car le lien existe de la parité avec la transformation, avec la performance. Vous en êtes convaincues mesdames les ministres, nous le savons, mais trop peu de personnes veulent comprendre ce lien, dont les apports ont été évoqués par Mme Gresy (innovation organisationnelle, professionnalisation, critères de compétences). Ce lien ne dérangerait-il pas au fond ? Cela ne pourrait-il expliquer les lenteurs existant à avancer ? Convaincre vos collègues membres du gouvernement est-il nous semble encore à faire.

Notre deuxième ensemble de recommandation concerne les mesures paritaires elles-mêmes : il convient d'étendre les mesures paritaires aux fonctions non encore concernées tout en les simplifiant. Il s'agit de globaliser le champ donc, d'arriver à un comptage simple pour tous, et de monter le seuil des nominations équilibrées de 40 % à 45 %.

Le troisième ensemble de recommandations concerne la mise en œuvre des mesures, qui doit être efficace. Sanctionner plus, valoriser plus, ce sont les deux éléments qui vont de pair pour le HCE. Il s'agit d'éviter que continuent les hésitations des administrations, le manque de vigueur et même les contournements actuels. Nous proposons donc de durcir les sanctions, mais aussi d'inverser la logique en proposant le principe des bonus, la mise en exergue des réussites et l'accompagnement des employeurs publics.

Enfin, quatrième série de recommandations, il s'agit de suivre et mesurer, cela reste fondamental, des progrès sont nécessaires : plus de transparence, plus de rythme, plus de complétude sont nécessaires.

Un engagement politique renforcé, des mesures claires et harmonisées, des sanctions durcies et un accompagnement positif, un suivi régulier et étoffé, ce sont les propositions que vous fait le HCE, mesdames les ministres, espérant que vous pourrez en tenir compte dans les politiques publiques que vous menez.